

Résolution sur l'escalade des frappes russes dans l'Union européenne, en particulier sur le transport maritime en mer Noire, qui menace la vie humaine, la stabilité régionale et la sécurité alimentaire

2026/2933(RSP) - 22/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 432 voix pour, 52 contre et 88 abstentions, une résolution sur l'escalade des frappes russes dans l'UE, en particulier sur la navigation en mer Noire, menaçant la vie humaine, la stabilité régionale et la sécurité alimentaire.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et députés.

Le Parlement a fermement condamné les dernières attaques meurtrières contre des navires marchands civils dans l'ouest de la mer Noire, au large des côtes de la Bulgarie et de la Roumanie, ainsi que les violations répétées de l'espace aérien roumain qui ont tué et mis en danger des marins, détruit des navires civils et gravement menacé la liberté de navigation, la sécurité maritime et la stabilité régionale.

Surveillance renforcée

Le Parlement a appelé à un **soutien accru à la Roumanie** pour le renforcement de la surveillance de l'espace aérien, des systèmes d'alerte précoce et de la protection civile dans le delta du Danube.

Soulignant que **la Russie demeure la menace la plus importante pour la paix et la sécurité euro-atlantiques**, les députés ont exigé que la Russie cesse immédiatement toutes les attaques contre les navires marchands et les infrastructures portuaires civiles, respecte la liberté de navigation et mette fin à l'utilisation des ressources alimentaires mondiales comme armes.

Les députés ont souligné que la sécurité de la mer Noire fait partie intégrante de la sécurité de l'UE et ont exigé une réponse coordonnée de l'UE, en étroite coopération avec l'OTAN. Ils ont insisté sur la nécessité de **renforcer le flanc oriental**, de l'Arctique à la mer Noire.

La résolution a déploré la **participation tardive de la Bulgarie** à l'initiative de l'OTAN sur les capacités de défense aérienne contre les menaces aériennes de basse altitude (initiative anti-drones de l'OTAN) et a exhorté le gouvernement bulgare à ne plus tarder et à confirmer formellement sa participation d'ici le 30 octobre 2026.

Opération navale de l'UE

L'UE et ses États membres sont appelés à évaluer et à envisager le **déploiement d'une opération navale européenne en mer Noire**. Le Parlement a souligné que la liberté de navigation et la sécurité maritime font partie intégrante de la sécurisation du flanc oriental de l'OTAN, de la région de la mer Noire et du delta du Danube. Il a également invité l'OTAN à envisager une initiative pour la mer Noire, s'appuyant sur les discussions relatives à la mission «Sentinelle de la mer Noire», et a souligné l'importance d'une coopération régionale renforcée entre la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie.

Lacunes en matière de défense

Les États membres, en coopération avec l'OTAN, sont invités à recenser les lacunes actuelles en matière de défense aérienne et maritime dans la région. Un **cadre européen coordonné pour la sécurité de la navigation civile en mer Noire** devrait être élaboré, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche stratégique de l'UE pour la région.

Le Parlement a recommandé à la Bulgarie et à la Roumanie de solliciter l'assistance de la Commission et de l'Agence européenne de défense afin de développer et d'acquérir conjointement avec d'autres États membres des capacités d'interception, compte tenu de la nécessité d'éliminer les menaces aériennes. Il a insisté sur l'adoption et la mise en œuvre d'une **initiative de bouclier aérien européen au-dessus de la mer Noire** et a exhorté la Commission à donner suite à ses annonces publiques en présentant sans délai des propositions concrètes en vue de mettre en place un **bouclier spatial européen** et un **bouclier européen antidrones**.

Financement

Les députés estiment que les montants non utilisés au titre de **l'instrument financier SAFE** (Action pour la sécurité en Europe) représentent une opportunité pour la Roumanie et la Bulgarie de relever ce nouveau défi.

En outre, la résolution souligne que le **CFP pour la période 2028-2034** doit répondre à un large éventail de besoins en matière de sécurité et de défense, y compris dans la région de la mer Noire.

La Commission et le Conseil devraient accélérer les travaux sur le **projet européen de défense d'intérêt commun** consacré à la défense intégrée du milieu maritime et des fonds marins, en utilisant tous les instruments nationaux et européens disponibles à cette fin, et en veillant à ce qu'ils contribuent également à la sécurité des régions de la mer Noire.

Enfin, la Commission et les États membres sont appelés à renforcer la protection et la résilience des **projets de câbles sous-marins de télécommunications**, de transport d'électricité et de données en cours, grâce à une surveillance maritime renforcée, une coopération régionale et des mécanismes de réponse rapide, notamment par la création d'un centre régional de sécurité des câbles en mer Noire afin de renforcer les fonctions de la plateforme de sûreté maritime en mer Noire.